

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

Procès-verbal de la séance du 19 juin 2012

Président : LYON Olivier

Excusés : BONZON André, BURKI Cédric, CHARBON Stéphane, FABBRI Alessandro, JOYET Emile, PINGET Jean-François

Absent : ZELLER Marc

Ordre du jour :

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation d'une nouvelle conseillère en la personne de Mme Christiane Crausaz pour l'Entente, en remplacement de M. Eric Reynaud, démissionnaire.
- 6) Election du Président pour 2012-2013.
- 7) Election du Vice-Président 2012-2013.
- 8) Election du 2ème Vice-Président 2012-2013.
- 9) Election de 2 scrutateurs pour 2012-2013.
- 10) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2012-2013.
- 11) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2012-2013.
- 12) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2012-2013.
- 13) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2012-2013.
- 14) Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'imposition communale en remplacement de M. Eric Reynaud, démissionnaire.
- 15) Election d'un membre à la Commission de recours en matière de protection des données en remplacement de M. Eric Reynaud, démissionnaire.
- 16) Préavis 19/2012 « Demande de crédit supplémentaire au budget 2011 ».
- 17) Préavis « Comptes 2011 ».
- 18) Préavis « Rapport de gestion 2011 », avec présentations des rapports de la Commission aux affaires régionales et intercommunales, et de la Commission de gestion.
- 19) Divers et propositions individuelles.

M. Olivier Lyon, Président, salue l'assemblée et que le public présent.

Après l'appel des présences, le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut donc valablement délibérer.

Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2012

Aucune modification n'est demandée ; M. Olivier Lyon, Président, passe au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification ni adjonction n'est demandée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2) Communications du Président

M. Olivier Lyon, Président, a reçu les démissions M. Eric Reynaud, avec effet immédiat, M. Alberto Fernandez, pour le 31 juillet, et M. Peter Uebersax pour le 30 juin. Le Président remercie ces trois personnes pour la qualité de leur contribution au sein du Conseil et leur souhaite une bonne suite pour leur vie de famille et professionnelle.

Le Président signale que le bureau a fonctionné le dimanche 17 juin dernier lors des votations et il remercie les personnes présentes pour le dépouillement qui s'est déroulé dans une ambiance sérieuse et efficace.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, informe que pour la ligne de bus Cheseaux / Renens, les TL ont reçu l'autorisation nécessaire pour une mise en service le 9 décembre 2012. Contrairement à ce qui avait été annoncé, cette ligne ne sera pas couplée à celle de Cheseaux / Cugy ; cela se fera lors d'un changement d'horaire. Cette ligne Cheseaux / Renens aura 7 paires de courses (le matin, à midi et le soir), financées à 50 % par le Confédération, le reste par le Canton et les communes. Il faut qu'il y ait 80 voyageurs par jour pour que le nombre de paires de courses puisse augmenter. Pour un service de 6h à 23h, il faudrait 500 voyageurs par jour.

M. Louis Savary, Syndic, signale que la Municipalité est intervenue auprès de la Poste suite à l'intervention de M. Jean-Dominique Decotignie lors du dernier Conseil concernant la mise en service d'un Postomat à Cheseaux. La réponse de la Poste est négative, Cheseaux n'entrant pas dans les critères requis (nombre d'habitants, nombre de commerces, hôtel, proximité d'autres distributeurs).

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, donne quelques informations au sujet des projets de la garderie et de la maison des sociétés. Lors du dernier Conseil, un calendrier avait été présenté, lequel ne peut malheureusement pas être tenu. En effet, l'ouverture officielle des soumissions a eu lieu le 30 avril dernier, mais l'analyse faite par la commission nous amène à constater que les cibles financières fixées étaient très largement dépassées ; la situation est bloquée et il est impossible d'aller plus avant ; autant la Municipalité cherche à offrir de bonnes prestations et à équiper la commune d'infrastructures, autant elle cherche à ce que ceci se fasse dans une situation claire, pour ce qui est de la responsabilité financière. Avec la commission de construction, toutes les démarches possibles ont été faites pour aboutir à un projet avec une perspective financière plus raisonnable. Dès que des solutions auront été trouvées, le Conseil en sera informé ; ce ou ces projets ne seront pas présentés avant l'automne 2012.

4) Informations régionales

M. Louis Savary, Syndic, rappelle que c'est la saison des consultations publiques dans l'agglomération lausannoise. Une invitation a été adressée aux Conseillères et Conseillers concernant l'étude stratégique d'accessibilité multimodale du Nord Lausannois et l'étude sur la stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage. Il remercie l'assemblée d'y participer.

5) Assermentation d'une nouvelle conseillère pour l'Entente en la personne de Mme Christiane Crausaz, en remplacement de M. Eric Reynaud, démissionnaire

Le Président procède à l'assermentation de Mme Christiane Crausaz, de l'Entente villageoise, en remplacement de M. Eric Reynaud, démissionnaire.

6) Election du Président pour 2012-2013

L'Entente villageoise présente M. Edmond Fleury. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas il passe donc au vote.

Bulletins délivrés :	53
Bulletins rentrés :	53
Bulletins valables :	53
Bulletins blancs :	2
Voix éparses :	1
Bulletins pour M. Edmond Fleury	50
Majorité :	27

Monsieur Edmond Fleury est élu par 50 voix.

7) Election du Vice-Président 2012-2013

Le Parti socialiste et indépendants de gauche présente Mme Jacqueline Dieperink. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

Bulletins délivrés :	53
Bulletins rentrés :	53
Bulletins valables :	53
Bulletins blancs :	8
Bulletins en faveur de Mme Jacqueline Dieperink	45
Majorité :	27

Madame Jacqueline Dieperink est élue par 45 voix.

8) Election du 2^{ème} Vice-Président 2012-2013

L'Entente villageoise présente M. Joël Humbert. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

Bulletins délivrés :	53
Bulletins rentrés :	53
Bulletins valables :	53
Bulletins blancs :	1
Bulletins en faveur de M. Joël Humbert	52
Majorité :	27

M. Joël Humbert est élu par 52 voix.

9) Election de 2 scrutateurs pour 2012-2013

Le Président demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée et en bloc. Personne ne manifeste d'opposition à l'application de cette procédure.

L'Entente villageoise présente Mme Christiane Rihs.

Le PSIG présente M. Jorge Dos Reis Neves.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

Les scrutateurs sont élus à l'unanimité.

10) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2012-2013

Le Président demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée et en bloc. Personne ne manifeste d'opposition à l'application de cette procédure.

L'Entente villageoise présente M. François Cottier.

Le PSIG présente M. José-Luis Fernandez.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

Les scrutateurs suppléants sont élus à l'unanimité.

11) Election de 5 membres à la commission de gestion pour 2012-2013

Le Président demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée et en bloc. Personne ne manifeste d'opposition à l'application de cette procédure.

L'Entente villageoise présente Mme Line Demarta, M. André Bonzon et M. Eric Millioud.

Le PSIG présente MM. Hanspeter Guggenbühl et Claude Nyffenegger.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

Les membres de la Commission de gestion sont élus à l'unanimité.

12) Election de 5 membres à la commission des finances pour 2012-2013

Le Président demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée et en bloc. Personne ne manifeste d'opposition à l'application de cette procédure.

L'Entente villageoise présente M. Jean-Paul Bruand, M. Jean Ritter et M. Mathieu Gobet.

Le PSIG présente M. Jean-Dominique Decotignie et Mme Martine Lob.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

Les membres de la Commission des finances sont élus à l'unanimité.

13) Election de 5 membres à la commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2012-2013

Le Président demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée et en bloc. Personne ne manifeste d'opposition à l'application de cette procédure.

L'Entente villageoise présente Mme Annick Péguiron, M. Jean-Pierre Lambercy et M. Stéphane Charbon.

Le PSIG présente Mme Anne Pécoud et M. Raphaël Bugnon.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

Les membres de la Commission aux affaires régionales et intercommunales sont élus à l'unanimité.

14) Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'imposition communale en remplacement de M. Eric Reynaud, démissionnaire

L'Entente villageoise présente M. Bruno Cantin.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

M. Bruno Cantin est élu membre de cette commission à l'unanimité.

15) Election d'un membre à la Commission de recours en matière de protection des données en remplacement de M. Eric Reynaud, démissionnaire

L'entente villageoise présente M. Antoine Joyet.

M. Antoine Joyet est élu membre de cette commission à la majorité avec une abstention.

16) Préavis 19/2012 « Demande de crédit supplémentaire au budget 2011».

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Martine Lob fait lecture des conclusions du rapport, lequel demande d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2011 de Fr. 36'924.45 et de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 19/2012 est accepté à l'unanimité.

17) Préavis 18/2012 – Comptes 2011

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Alberto Fernandez fait lecture des conclusions du rapport, lequel demande d'adopter les comptes tels que présentés et de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, donne quelques informations sur les comptes :

- Le compte de fonctionnement 2011 de la commune présente un excédent de revenus, avant écritures de bouclage de Fr. 695'287.41, alors que le budget 2011 prévoyait un déficit de Fr. 734'500.—. L'amélioration du résultat par rapport au budget s'explique d'une part par une bonne maîtrise des charges, d'autre part par une augmentation des revenus en regard des prévisions budgétaires 2011.
- L'augmentation des revenus s'explique en grande partie par une augmentation des revenus fiscaux de Fr. 904'320.—par rapport au budget 2011 ; laquelle provient essentiellement de l'impôt à la source, de l'impôt sur le capital, de l'impôt foncier, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt sur les travailleurs frontaliers.
- Par contre, il convient de relever une nette diminution de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur le bénéfice par rapport aux comptes 2010. Une part de la diminution s'explique par la diminution du taux d'imposition qui a passé de 78.5 à 72.5 points au 1er janvier 2011, suite à la bascule de 6 points d'impôt en faveur de l'Etat en relation avec la facture sociale. Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la diminution s'explique surtout par le fait que les montants provenant des années fiscales antérieures dans les comptes 2011 sont moindres que ce qu'ils étaient dans les comptes 2010. Selon toute vraisemblance, cette tendance est destinée à perdurer.
- Quant à l'impôt sur le bénéfice des entreprises, il est à noter que ces montants sont des acomptes, mais ceux-ci sont en diminution et il est probable que cette tendance à la baisse va perdurer.
- Si les charges relatives aux décisions communales sont maîtrisées, les postes relatifs à la péréquation directe et à la facture sociale enregistrent une augmentation par rapport au budget 2011, laquelle est de Fr. 606'004.- au total et elle est due à la correction des acomptes 2010, imputée sur l'exercice 2011. Il convient de relever que cette augmentation n'a pas d'effet sur le résultat net car elle est compensée par un prélèvement identique à la provision affectée à cet effet.
- La marge autofinancement dégagée par le compte de fonctionnement 2011 est de Fr. 1'756'192. --. On constate qu'elle est en nette diminution par rapport aux comptes 2010 où elle s'élevait à plus de 5 millions.
- L'investissement net a augmenté en 2011 de Fr. 2'483'031. —et atteint Fr. 6'061'385. --, soit 1'533.- par habitant. Cette augmentation se traduit par une augmentation de l'endettement. Le montant de Fr. 1'996. —de dette nette par habitant est toutefois inférieur au pic de Fr. 2'749. —atteint en 2007 et à peu près identique au montant atteint en 2008. A titre de comparaison, notre endettement brut est largement inférieur à l'endettement brut moyen des communes du Canton, qui est de Fr. 7841. —par

habitant selon les derniers chiffres connus. Le montant total des emprunts au 31 décembre 2011 est de Fr. 13'120'000. --.

- L'excédent de revenus des comptes 2011 a permis de procéder à des amortissements supplémentaires pour un montant de Fr. 273'100.- et à une attribution à la provision pour la correction de la péréquation et de la facture sociale (poste du bilan 9282) de Fr. 406'004.--.

En conclusion, Mme Michèle Gay Vallotton signale que la Municipalité considère qu'on peut qualifier de bon le résultat 2011 des comptes de Cheseaux. Toutefois, elle se doit de relever que les résultats futurs seront probablement moins satisfaisants, pour l'essentiel à cause d'une baisse des revenus. A cet égard, afin d'anticiper avec les meilleurs outils l'évolution des finances de la commune et de fonder sa politique d'investissement, elle s'est engagée dans une démarche de planification financière, dont les premiers résultats seront communiqués au Conseil communal dans les meilleurs délais. Pour l'heure, la Municipalité à l'honneur de vous demander d'adopter les comptes communaux 2011.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe en revue les différents comptes et passe au vote.

Les comptes 2011 sont adoptés à l'unanimité.

18) Préavis 17/2012 "Rapport de gestion 2011" avec les présentations du rapport de la Commission aux affaires régionales et intercommunales, et de celui de la Commission de gestion

Le Président demande au rapporteur de la Commission de Gestion de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Hans-Peter Guggenbühl fait lecture des conclusions du rapport, remercie la Municipalité et leurs collaborateurs pour leur disponibilité et leur collaboration. Le présent rapport est limité aux domaines pour lesquels la Commission a exercé son contrôle. La Commission vous propose de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2011 et de lui donner décharge de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. La discussion est donc ouverte.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le rapport de gestion 2011 est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie la Municipalité et l'administration pour le magnifique document reçu, lequel est agréable et facile à lire. Il salue également la qualité du rapport de la commission de gestion et en remercie ses auteurs.

19) Divers et propositions individuelles.

M. Bruno Cantin fait une intervention concernant une étude des conséquences d'une éventuelle fusion de notre commune (intervention jointe dans son intégralité au présent procès-verbal). M. Bruno Cantin dépose un projet de décision du Conseil et propose, selon l'article 88c du règlement, que le Conseil communal de Cheseaux charge la Commission des affaires régionales et intercommunales de présenter au Conseil et à la Municipalité une étude approfondie sur :

- a. nos relations avec les communes avoisinantes ;
- b. nos relations avec les diverses associations intercommunales ;
- c. les différentes solutions, y compris une éventuelle fusion, permettant à notre Commune de conserver un pouvoir de décision digne de ce nom.

Le Président indique qu'il n'y a pas de traitement en urgence, ce point sera donc mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Louis Savary, Syndic, signale que Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, a fait sa dernière séance du Grand Conseil, après 3 législatures ; elle a beaucoup donné pour notre Canton et qu'elle a très bien représenté notre Commune au sein du Grand Conseil.

M. Louis Savary, Syndic, tient au terme de la première année de cette législature à remercier l'assemblée pour le travail effectué. Il remercie également M. Olivier Lyon pour la qualité de ses prestations dans ses fonctions de Président du Conseil, pour le temps consacré au sein de la commune et à l'extérieur, notamment pour les représentations, ainsi que pour l'humour dont il a fait preuve qui a toujours animé les relations entretenues avec la Municipalité.

M. Olivier Lyon, Président, remercie également l'assemblée et signale que cette année de présidence est une excellente expérience et une ouverture vers l'extérieur avec beaucoup de rencontres. Il remercie également la Municipalité pour les excellentes relations et la bonne communication entretenue de manière générale.

M. Olivier Lyon, Président, tient à souligner qu'il a tout de même une inquiétude concernant la fréquentation lors des commissions ; il rappelle que cela fait partie de l'engagement des conseillères et conseillers et qu'à son avis c'est une des parties la plus intéressante de la fonction.

M. Olivier Lyon remercie également les membres du bureau qui ont fonctionné huit dimanches depuis septembre dernier, épaulé par un grand nombre d'entre vous, avec une bonne ambiance, dans des moments sympathiques, même si sérieux et bien organisés. Il tient notamment à remercier Mme Marianne Gargano qui prépare de façon exceptionnelle tous les documents nécessaires au bon déroulement des opérations.

Le Président adresse également ses remerciements fleuris à la secrétaire.

Olivier Lyon

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 20h00

Cheseaux, le 23 juin 2012

Prochaine séance : 25 septembre 2012 à 20h30

M. le Président,
Mmes MM.

En 2009 j'étais intervenu devant le conseil en demandant à la Municipalité d'envisager une étude des conséquences d'une éventuelle fusion de notre commune.

La réponse avait été assez sèche : Ce n'est pas à Cheseaux de faire le premier pas. Et le nombre d'associations intercommunales ne diminuera pas.

Or la situation a empirée. Je trouvais, et je le pense encore plus aujourd'hui, que les diverses associations régionales et intercommunales, telles qu'elles sont conçues actuellement sont néfastes à notre population et à notre Conseil, qui se voient déposséder d'une partie importante de leur pouvoir de décision.

J'ai sous les yeux un tableau comportant les diverses associations, sociétés où nous sommes partenaires à divers titres, Nombre de participants : 5, 7, 51, 34, 7, 3 15 etc. et jamais avec les mêmes communes. une vraie loterie à numéros. Il faudrait au moins que les regroupements s'effectuent avec les mêmes partenaires, ce qui faciliterait les relations entre les divers membres.

A de nombreuses reprises notre Conseil doit entériner des préavis, sans pouvoir les discuter correctement. Nous sommes soumis au diktat des délais ou forcer de les accepter sous peine de faire capoter un projet essentiel.

Autre exemple la décision concernant l'ARASPE, nous avons refusé l'entrée en matière, mais le diable est entré par une autre porte.

Les charges de travail de notre Municipalité sont aussi alourdies par les nombreuses séances, souvent à des heures mal commodes auxquelles ses membres doivent assister.

Les décisions et les **budgets** de ces associations sont votés par des cénacles restreints et nous restons avec les factures à payer.

Il y a bien le PALM et le SDNL, mais ce sont des machines lourdes qui auraient tout intérêt à ce que les entités communales soient regroupées, afin de rester plus proches de nos concitoyens.

Notre situation géographique rend notre position difficile. Nous appartenons au district de Lausanne, mais collaborons pour les écoles avec certaines communes d'un autre district.

Dans le canton de nombreuses fusions ont été réalisées ou sont en projet, touchant des communes proches. Certaines aides financières sont accordées dans ces cas, mais comme toujours les premiers demandeurs sont servis, après les caisses se vident et adieu la monnaie.

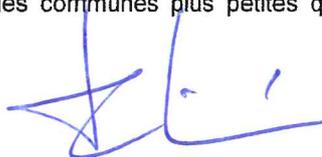
Je ne prétend pas que la fusion soit la seule solution, loin de là, mais je vous assure que nous nous devons de savoir où nous nous situons et surtout être préparé à l'évolution qui se dessine, sous peine de nous trouver tout seul et sans ressources face à des entités communales bien mieux préparés que nous.

En conséquence je vous présente un projet de décision concernant cet objet.

Merci.

M. Bernard Chenevière, Syndic, donne les informations suivantes suite à la question de M. Bruno Cantin concernant les différentes associations; il rappelle que le but était de diminuer le nombre d'associations et pourquoi pas de fusionner. Toutefois et après avoir entendu les propos tenus lors de la conférence de M. Curchod, il s'avère qu'en fusionnant au contraire on augmente le nombre d'associations, car chaque commune a déjà ses propres associations ; si nous devons toutefois fusionner un jour nous attendrons que d'autres communes viennent auprès de Cheseaux, car c'est les communes plus petites qui doivent nous approcher.

Cheseaux le 19 juin 2012 bca



PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL

Le soussigné, Bruno Cantin, propose, selon l'article 88c du règlement, que le Conseil communal de Cheseaux charge la Commission des affaires régionales et intercommunales de présenter au Conseil et à la Municipalité une étude approfondie sur

- a. nos relations avec les communes avoisinantes,
- b. nos relations avec les diverses associations intercommunales
- c. d'étudier les différentes solutions, y compris une éventuelle fusion, permettant à notre commune de conserver un pouvoir de décision digne de ce nom.

Cheseaux le 19 juin 2012. .bca

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Cantin', written in a cursive style.